



## ÉTABLISSEMENT

Ville de Beaucaire (30)  
Place Georges Clémenceau  
30300 Beaucaire

## AVIS DE MARCHÉ

FOURNITURES

DIRECTIVE 2014/24/UE

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Beaucaire (30), Contact : M Le Maire, Julien SANCHEZ, Place Georges Clémenceau, 30300 Beaucaire, FRANCE. Tél. : +33 466591006. Fax : +33 466593040. Courriel : pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr. Code NUTS : FRJ12.

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.beaucaire.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** Location de structures démontables pour les manifestations de la Commune de Beaucaire - Relance du lot n°3 Location de boxes à chevaux

**II.1.2) Code CPV principal**

44112000

**II.1.3) Type de marché**

Fournitures

**II.1.4) Description succincte**

Location de structures démontables pour les manifestations de la Commune de Beaucaire - Relance du lot n°3 Location de boxes à chevaux

**II.1.5) Valeur totale estimée****II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour : un seul lot

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 1

### II.2) DESCRIPTION

#### LOT N° 3

**II.2.1) Intitulé :** Location de boxes à chevaux

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

79954000 , 44112000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRJ12

Lieu principal d'exécution : Sur le territoire de la Commune

**II.2.4) Description des prestations**

**Location de boxes à chevaux****II.2.5) Critères d'attribution**

**Prix** : 60%

**Qualité**

Valeur technique : 40%

**II.2.6) Valeur estimée****II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 12

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction** : Oui

**Description des modalités ou du calendrier des reconductions** : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****II.2.10) Variantes**

**Des variantes seront prises en considération** : Non

**II.2.11) Informations sur les options**

**Options** : Non

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques****II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne** : Non

**II.2.14) Informations complémentaires**

L'accord-cadre est sans minimum et avec maximum (40 000,00 € HT annuel). Il donnera lieu à l'émission de bons de commandes. Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'AE. Les délais d'exécution des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché.

**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique****III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession****Liste et description succincte des conditions :**

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner  
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

**III.1.2) Capacité économique et financière****Liste et description succincte des critères de sélection :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle****Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années  
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat  
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés****III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ****III.2.1) Informations relatives à la profession****III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

Un bon de commande peut être modifié ou annulé sur demande du pouvoir adjudicateur, totalement ou partiellement, par tout moyen permettant d'attester la date de réception :

-En cas d'annulation du bon de commande, avec un commencement d'exécution et sans faute du titulaire, le titulaire a droit à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du bon de commande, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues, un pourcentage de 10 % (Si la décision est prise le jour même à l'arrivée des camions) ou de 25 % (Si la décision est prise et que tout le matériel est installé).

-La modification ou l'annulation d'un bon de commande n'ayant fait l'objet d'aucun commencement d'exécution ne peut faire l'objet

d'aucun remboursement de frais.

-Si un litige imputable au titulaire est à l'origine de la modification ou de l'annulation d'un bon de commande, les frais en découlant sont à la charge du titulaire.

### III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

#### IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

#### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

#### IV.1.5) Information sur la négociation

#### IV.1.6) Enchère électronique

#### IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

#### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Lundi 20 juin 2022 - 12:00

#### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

#### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

#### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 5 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : lundi 20 juin 2022 - 13:30

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Oui

#### Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Sans que cela ne soit contractuel, le prochain renouvellement aura probablement lieu au printemps 2026.

### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Appels d'offres ouvert.

Forme juridique du groupement :

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du présent marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Cautionnement et garanties financières :**

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Aucune avance ne sera versée.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la Ville de Beaucaire.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

**Retrait du dossier de consultation :**

Il est remis gratuitement à chaque candidat et disponible à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches-securises.fr>

Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Remise des offres :**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marches-securises.fr>

**Renseignements complémentaires :**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://marches-securises.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

**Information des candidats non retenus :**

L'Acheteur, dès qu'il décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre.

**Ouverture des offres :**

Elle se fera ultérieurement à la date limite de remise des offres, en présence de l'acheteur. L'ouverture des plis n'est pas publique et aucune personne extérieure à la Commune ne peut y participer.

**Visite sur site :**

Une visite sur site est fortement préconisée afin d'apprécier les contraintes des sites. Celle-ci, est laissée à la libre appréciation des candidats.

## VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>.

### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>.

### VI.4.3) Introduction des recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>.

## VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

20 mai 2022